



Livres et copie privée

Par Ed372

Bonjour, je souhaitais savoir quelles sont les limites de copie privée concernant les livres.

Je possédais des livres (une vingtaine) pour lesquels j'avais téléchargé des copies en PDF depuis internet. J'ai depuis vendu les livres papiers que je possédais.

Ai-je le droit de conserver les copies PDF téléchargées lorsque je possédais ceux-ci ?

Dans l'attente de vos réponses

Merci